

24

Commission permanente

Séance du 18 septembre 2023



Rapporteur : M. LENFANT

48575

11 - Mobilités

Routes départementales - Acquisitions foncières

Le lundi 18 septembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h05.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente;

Expose :

Les propriétaires ci-dessous désignés ont accepté le montant des indemnités, proposé sur la base du prix fixé par la direction de l'immobilier de l'Etat, auxquelles ils pouvaient prétendre pour les biens dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des travaux d'infrastructures de mobilité.

Route départementale n° 27 - Sécurisation de la liaison entre La Bouëxière et Liffré

Dans le cadre de la sécurisation de la route départementale n° 27 entre La Bouëxière et Liffré, 6 points noirs ont été identifiés et doivent faire l'objet d'un aménagement. Les études sont en cours. L'un de ces points noirs, le carrefour de Bâton Roulant, à l'intersection des routes départementales n° 27 et 92, est dangereux en raison du manque de visibilité dû à la présence d'une maison. Celle-ci a été mise en vente récemment au prix de 320 000 €. Compte tenu de son emplacement, il est intéressant pour le Département de s'en porter acquéreur. Après négociation, les propriétaires ont accepté la cession de leur bien au Département, moyennant une indemnité de 290 000 €, dont 10 000 € de frais d'agence immobilière. Ce prix est conforme à l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

L'étude de Maître DOUILLET-GUYON à Acigné sera chargée de la rédaction de l'acte de cession. Les frais d'acte seront supportés par le Département.

Acquisition :

Monsieur DEBAINS Jean-Michel et Madame CHEVALLIER Victoria.

Une maison de 192 m² avec terrain d'agrément et dépendances - superficie totale : 1 205 m²

Montant de l'indemnité : 290 000 €

Décide :

- d'accepter le montant de l'indemnité fixée pour l'acquisition ci-dessus ;
- de prendre en charge les frais d'acte notarié de cette acquisition ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte notarié correspondant ;
- d'autoriser le Président à procéder au paiement de l'indemnité.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 20 septembre 2023

ID : CP20231725

Pour extrait conforme